



Section du Bas-Rhin
Direction Régionale des Finances Publiques

Téléphone : 03 88 56 55 60
fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://fo-dgfip-sd.fr/067/>

AUDIOCONFERENCE du 15 juin 2020 – 15h30

Les questions de FO DGFIP 67 / Les réponses de la Direction

Les questions posées par FODGFIP 67 portent sur les suites et conséquences de la crise sanitaire (PRA, prime covid, réouverture accueil / caisse, nettoyage, garde d'enfant(s), report congés 2019, ordonnance Dussopt, régularisation pointages / écrêtements), le NRP, les mutations, l'évaluation, le CPS.

PRA

Quel est le taux d'agents en présentiel dans les services ?

Semaine 24 : le taux moyen était de 64% (880 agents)

Quel est le nombre/pourcentage d'agents en télétravail (covid et conventionnés distinctement) ? Quelle est l'évolution de ce taux depuis le 11 mai ?

Semaine 24 : 16% (210 agents). Le taux ne cesse de baisser (semaine du 11 mai, 21 % - semaine 21, 20% - semaine 22, 18% - semaine 23, 16,6%)

Quelle est le taux de réalisation du PRA (niveau 1,2 et 3) ? Qu'en est-il du contrôle fiscal, des huissiers et des géomètres ?

*Mardi 9 juin, le taux était de 100% pour missions de priorité 1 (P1), 85 % en P2 , 65% pour P3.
Pour le contrôle fiscal, les huissiers et les géomètres, leur activité propre n'a pas repris.*

Y a-t-il eu beaucoup de retour dans les services de personnes vulnérables ?

*37 agents vulnérables sont aujourd'hui en télétravail, un peu moins de 40 sont aujourd'hui en ASA
NB : 160 personnes vulnérables au total pour la DRFIP 67.*

Actuellement, 5% des effectifs sont en ASA (personnes vulnérables + garde d'enfant).

PRIME COVID :

Depuis lundi, des collègues nous ont remontés leur préoccupation par rapport au recensement lié à cette prime. Certains responsables ont choisi d'être transparents, d'autres n'ont donné aucune information. Aussi, beaucoup de collègues n'ont encore eu aucune indication à ce sujet. Parmi les responsables d'unité ayant choisi la transparence, certains se sont montrés particulièrement restrictifs. D'autres, dont les services ne sont pas des moindres en terme d'effectif, ont même fait remonter un état néant.... C'est à la fois incompréhensible, irrespectueux, injuste. Et bien entendu, totalement démotivant. Beaucoup de collègues sont écœurés et en colère.

Le département semble très loin du plafond de 30% de l'effectif pouvant être éligible à la prime.

Pourquoi ce traitement défavorable, qui est ressenti comme un dénigrement par les collègues ?

Comptez-vous revoir la position de la direction locale quant à l'attribution de cette prime ?

La Direction va-t-elle étudier avec sérieux les recensements et harmoniser les pratiques, vers le haut bien entendu ?

Il ne s'agirait pas que les agents du Bas-Rhin soient les dindons de la prime, ni que les crédits non utilisés par le Bas-Rhin profitent à d'autres départements au sein desquels les directeurs auront été plus ouverts dans la mise en œuvre de son attribution.

La prime a un caractère exceptionnel, dans un contexte de sollicitation particulière, avec un surcroît de travail significatif pendant le PCA.

Dans le 67, à partir du recensement quotidien du PCA, une liste des agents a été adressée aux chefs de service concernant les agents qui ont travaillé plus de 15 jours, pour validation.

Ensuite, les chefs de service devaient indiquer en quoi les agents ont été en surcroît de travail, et pour les télétravailleurs, indiquer la quantité et la qualité du travail fourni.

Enfin, les chefs de service devaient classer les agents qu'ils estimaient devoir en bénéficier.

Une analyse a été réalisée par une équipe restreinte en Direction, dont la Directrice. Les situations étaient totalement disparates. Certains chefs de service ont communiqué ou pas.

Un point final a été mis ce matin. Aussi, pour la Directrice, une communication par les chefs de service était prématurée.

Pour le Bas-Rhin, des critères ont été retenus : 25 jours en présentiel ou en télétravail (sur 37), la durée ayant été pondérée en fonction de la quotité normale de travail de l'agent (20 jours pour un 80% par exemple). Pour les agents proche des seuils, il a été tenu compte des congés pris spontanément.

La situation du CPS a été examinée sur ces critères (58% d'agents primés).

Pour les services de direction, les critères différents car il y a eu plus de présents ou de télétravailleurs, afin que cela soit équitable (terme de la Directrice).

La liste départementale finalisée ce matin a été remontée à la Délégation à Nancy. Elle est donc en attente de validation par le DDG (délégué du Directeur général) puis par la Direction générale.

La prime sera positionnée sur la feuille de paie de juillet. A priori il n'y aura pas d'autres informations avant car la direction locale n'a pas la main.

LA REOUVERTURE DE L'ACCUEIL ET DES CAISSES

Elle est prévue à compter d'aujourd'hui. Où en est-on ?

10 retours. 5 Sites ouverts aujourd'hui. Quelques autres dans la semaine. En attente d'autres retours.

La DRFIP va-t-elle avoir recours à des vigiles comme nous l'avons demandé en GT ? Si oui, sur quels sites ?

Du 15 juin au 2 juillet sur Illkirch, Schiltigheim et Strasbourg Vosges.

Pouvez-vous nous faire un point sur la réalisation des protections nouvelles mises en place (distributeurs de gel, marquage au sol, installations des accueils de réception, etc) ?

Distributeurs gels auto : restent quelques sites.

Visières commandées pour l'accueil de réception, livrées mercredi pour les agents qui en feront la demande.

NETTOYAGE : depuis le déconfinement, les produits utilisés pour le nettoyage ont-ils été adaptés à la covid19 ?

Produits virucides et produits spécifiques pour le sol.

GARDE D'ENFANTS(S) EN JUILLET ET AOÛT

Comme vous le savez, les colonies de vacances, les accueils en jardins d'enfants, centres aérés, centres socio-culturels, clubs de sport, etc... vont être revus très fortement à la baisse cet été pour respecter les mesures sanitaires, voire annulés. Est-il prévu de maintenir le télétravail pour ceux qui en bénéficient ? Le développer au bénéfice de ceux qui n'en bénéficient pas encore mais qui se trouveront empêchés ? Maintenir les ASA ?

La directrice ne peut en dire plus pour l'instant mais, comme l'état d'urgence se termine, elle craint que ce soit fini.

Pour les télétravailleurs, "soit on télétravaille soit on garde ses enfants mais on ne peut faire les deux" ... (réponse du responsable du Pôle Pilotage, Ressources). Avec le retour à la normale, l'organisation familiale est indépendante de l'organisation professionnelle.

REPORT DE CONGES 2019

Avez-vous des nouvelles informations de la part de la DG concernant ce sujet puisqu'il apparaît qu'ils ont finalement pu être sauvés ?

Sur le principe, c'est effectivement acté. La DG recherche une réponse technique puisque cela ne semble pas possible sur le CET 2019. Option de travail : abonder le CET 2020 des congés 2019.

ORDONNANCE DUSSOPT

Quand les agents concernés sauront-ils exactement le nombre de jours artt/congés qui leur seront retirés ?

Une application (nommée Calculette) est arrivée ce matin. Les anomalies identifiées par RH ont été diffusées aux chefs de service. Dans 15 jours, une extraction SIRHIUS sera produite pour pouvoir liquider les jours de congés précomptés. L'information des agents sur le nombre de jours artt/congés retenus se fera via les chefs de service par la suite.

REGULARISATIONS DES POINTAGES / ECRETEMENTS

Il y a discordance entre les consignes locales et les consignes DG. En effet, dans le flash hebdomadaire n°1, il est dit de recréditer une demi-journée complète pour un agent présent 2 heures sur le lieu de travail alors que le message du directeur du 19 mars 2020 et la note de mise en œuvre du PRA du 18 mai 2020 précisent que le crédit journalier doit être rétabli à hauteur du nombre d'heures correspondant au module horaire de l'agent, c'est à dire une journée complète.

Certains responsables s'en tiennent à la note locale. Est-ce que le service RH procédera à la rectification pour ces cas à posteriori ? Ou y aura t-il une note locale d'harmonisation voire des consignes complémentaires à ce sujet ? Bien évidemment pour FO DGFIP 67 les consignes nationales doivent être respectées dans ce cas favorable aux agents comme vous les appliquées dans les cas défavorables.

La Direction va vérifier la consigne nationale.

Encore une fois, nous avons eu l'impression que la Direction considère que les agents sont des profiteurs, et que dans toute cette période, il n'y a pas d'agents perdants...Pour elle, « de toute façon les agents ont été payés » donc ils ne doivent se plaindre de rien.

Les agents commencent à apprendre que les crédits supérieurs à 12H avant le confinement ne seront pas recrédités pour les agents en ASA en mars. Est-ce une règle nationale ou locale ? Sur quelle note cela se base-t-il ? NB : ces heures correspondent à du travail effectif ; le confinement a empêché les agents de prendre une récupération.

La Directrice était étonnée, de même que le responsable du Pôle Pilotage, Ressources. Ils vont faire le point.

Allez-vous autoriser les agents ayant dépassés des 12 h de crédits d'heures à prendre 2 récupérations par mois, comme c'est le cas dans d'autres départements ?

Pas encore de réponse de la DG sur le dépassement des 2 demi-journées.

NRP

Avez-vous prévu un CTL après le CTR du 18 juin afin d'informer les agents sur la reprise du NRP, voire son amplification, qui maintenant ne fait aucun doute ?

La Directrice attend les annonces du DG... Un CTL sera prévu après si besoin.

Pour la DG, la crise sanitaire a révélé « l'agilité de la DGFIP » qui a permis de « compenser les fragilités liées à un réseau morcelé » et la « fragilité des petits postes » et a révélé « la pertinence de services mutualisés ».

Les échanges que nous avons pu avoir avec certains chefs de service et certains collègues nous indiquent exactement l'inverse : c'est la densité du réseau et l'existence de postes comptables, pour certains petits, toujours au plus près des ordonnateurs, ainsi que le professionnalisme des agents qui, notamment dans ces petits postes tant vilipendés, sont venus faire le travail en

présentiel et qui ont donc permis à la DGFIP d'accomplir toutes les missions du PCA pendant la crise sanitaire.

Partagez-vous notre constat ? Si oui, allez-vous en faire part au Directeur général ?

La densité n'y est pour rien mais le nombre important d'agents dans les gros postes a permis d'accomplir nos missions.

Dans les petites trésoreries, les chefs de poste étaient souvent seuls et la proximité physique n'a pas eu d'incidence.

En attendant, dans le réseau rural les agents ont pu se déplacer physiquement parce qu'ils habitent à proximité et tout le monde a bien été content que les mandats soient payés et la comptabilité arrêtée... Cela a permis également de doter les collègues de gros sites (trésoreries, SIP, SIE, Direction) de portables pour éviter les déplacements physiques.

Pour la Directrice, certains agents sont juste venus faire l'arrêté comptable et sont repartis au bout d'une heure... Elle en fait même une généralité...

Elle nous a même laissé entendre qu'il n'y a pas eu beaucoup de travail dans les trésoreries pendant la crise.

Chacun appréciera en fonction de son vécu...

DIVERS

Mutations : des documents seront-ils transmis aux OS représentatives par grade dans le cadre du mouvement local ?

La direction locale va voir avec la DG. Les organisations syndicales représentatives (celles ayant eu des élus dans les CAPl) ont RDV le 23 juin avec la Direction, en bilatéral, pour évoquer les situations des agents. Tableaux de classement

La Direction fournira aux OS les informations sur les vacances d'emploi (initiales et après mouvement), sur les gels de postes mais la réponse est toujours réservée quant aux tableaux de classement à l'ancienneté administrative.

Evaluation : avez-vous une date concernant la reprise du processus d'évaluation ?

Non. En attente du feu vert du national dans un calendrier aménagé.

Allez- vous donner une suite à la demande d'audience des agents du CPS et des OS ?

Il va encore y avoir des formations. Il faut attendre que tout le monde ait suivi la formation CdC. Un point va être fait.

Une audience sera programmée avec les agents. Peut être le 18 juin.

Section FO DGFIP 67

fo.drifip67@dgifip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgifip-sd.fr/067/

site national : www.fo-dgifip.fr/



BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : **Section FO DGFIP 67 - DRFIP**

NOM : PRENOM :

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant

Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25